GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ORLEANS

44 RUE DE LA BRETONNERIE - BP 92015
45010 ORLEANS CEDEX 1
Minitel : 08.36.29.11.11
www.infogreffe.fr
02.38.78.07.18/20 (STES) ou 16 (COMM)

RECEPISSE DE DEPOT

ORCOM SCC
2 AV. DE PARIS
45000 ORLEANS

V/REF :
N/REF : 92 B 113 / 2004-R-113

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 15/11/2004, SOUS LE NUMERO 2004-R-113,

ORDONNANCE RENDUE LE 09.11.04 PAR M. LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS
NOMINATION DE M. PHILIPPE HENRI EN QUALITE DE COMMISSAIRE A LA SCISSION

CONCERNANT LA SOCIETE

ORCOM SCC
Société à responsabilité limitée
2 AV. DE PARIS
45000 ORLEANS

R.C.S. ORLEANS 323 479 741 (92 B 113)

FAIT A ORLEANS LE 15/11/2004,

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS

EXTRAIT des Minutes du Greffe du Tribunal de Commerce d'ORLEANS Département du LOIRET

N° ROLE : 2004 11959

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

09 NOV. 2004

N° SOUS REPERTOIRE 2004 587

ORDONNANCE

09 NOV. 2004

Nous, André BAES, Président du Tribunal de Commerce.
Assisté de Monsieur Thierry DANIEL, Greffier.

Vu la requête du 21 Octobre 2004 présentée par :

Monsieur Serge AUBAILLY gérant de la Société ORCOM ET ASSOCIES L.C.
1 Avenue de la Butte – 41000 BLOIS
RCS BLOIS 399 850 957

Monsieur Michel MARTIN gérant de la Société ORCOM-CENTRE
2 Avenue de Paris – 45000 ORLEANS
RCS ORLEANS 403 314 438

Monsieur Michel MARTIN gérant de la Société ORCOM SCC
2 Avenue de Paris – 45000 ORLEANS
RCS ORLEANS 323 479 741

Vu l'article L 236-16 & L 236-10 du Code de Commerce et l'article 257 du décret du 23 Mars 1967.

Décidons la nomination aux fonctions de commissaire à la scission dans les termes des textes susvisés de :

Monsieur Philippe HENRI
4 Rue Chanteloup
37000 TOURS

Disons que la présente ordonnance sera notifiée au requérant, ou au mandataire, et au commissaire désigné.

Disons qu'il nous sera fait rapport des diligences effectuées et que le montant des honoraires dont les parties auront préalablement convenues nous sera communiqué avant d'être perçu.

Mettons les dépens à la charge du requérant.

Fait à ORLEANS, le 9/11/2004

Le Greffier,

T. DANIEL

Le Président,

A. BAES

POUR EXPÉDITION CERTIFIEE CONFORME

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS

REQUETE CONJOINTE

A MONSIEUR LE PRESIDENT

DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Serge AUBAILLY, agissant en qualité de Gérant de la société ORCOM ET ASSOCIES L.C.,

et

Monsieur Michel MARTIN, agissant en qualité de Gérant de la société ORCOM-CENTRE,

et

Monsieur Michel MARTIN, agissant en qualité de Gérant de la société ORCOM SCC,

ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société **ORCOM ET ASSOCIES L.C.**, société à responsabilité limitée au capital de 280 000 euros, dont le siège social est situé 1, Avenue de la Butte à BLOIS (41000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BLOIS sous le numéro 399 850 957,

et la société **ORCOM-CENTRE**, société à responsabilité limitée au capital de 400 000 euros, dont le siège social est situé 2, Avenue de Paris à ORLEANS (45000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ORLEANS sous le numéro 403 314 438,

et la société **ORCOM SCC**, société à responsabilité limitée au capital de 234 000 euros, dont le siège social est situé 2, Avenue de Paris à ORLEANS (45000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ORLEANS sous le numéro 323 479 741,

étudient un projet de scission de la société ORCOM ET ASSOCIES L.C. aux termes duquel la société ferait apport à la société ORCOM-CENTRE de l'intégralité de ses actifs liés à l'exploitation de la branche complète et autonome d'activité d'expertise-comptable et à la société ORCOM SCC de l'intégralité de ses actifs liés à l'exploitation de la branche complète et autonome d'activité de commissariat aux comptes, moyennant la prise en charge par les sociétés ORCOM-CENTRE et ORCOM SCC de la totalité du passif lié à la branche d'activité qui leur est transférée. Les associés de la société ORCOM ET ASSOCIES L.C. se verraient attribuer des parts des sociétés ORCOM-CENTRE et ORCOM SCC créées à titre d'augmentation de leur capital social.

Les sociétés ORCOM ET ASSOCIES L.C., ORCOM-CENTRE et ORCOM SCC ont l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un commissaire à la scission, chargé conformément aux articles L. 236-16 et L. 236-10 du Code de commerce et à l'article 257 du décret du 23 mars 1967 :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de la scission à intervenir entre les sociétés bénéficiaires des apports-scission, les sociétés ORCOM-CENTRE et ORCOM SCC, et la société ORCOM ET ASSOCIES L.C., société scindée,
- d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de scission à la société ORCOM-CENTRE et à la société ORCOM SCC et d'établir à cet effet le rapport prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Une note annexe décrivant l'opération projetée et les sociétés bénéficiaires et scindée est jointe à la présente requête.

Présentée à Orléans
Le 21. octobre 2004

NOTE ANNEXE A LA REQUETE EN VUE DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS ET A LA SCISSION

	Société bénéficiaire ORCOM-CENTRE SARL au capital de 400 000 euros Siège social : 2 Avenue de Paris 45000 ORLEANS	Société bénéficiaire ORCOM SCC SARL au capital de 234 000 euros Siège social : 2 Avenue de Paris 45000 ORLEANS	Société scindée ORCOM ET ASSOCIES L.C. SARL au capital de 280 000 euros Siège social : 2 Avenue de Paris 45000 ORLEANS
Activité	Expertise-Comptable	Commissariat aux comptes	Expertise-comptable et Commissariat aux comptes
Chiffre d'affaires	5 166 KE	2 017 KE	708KE
Total du bilan	3 218 KE	1 110 KE	490 KE
Nombre de salariés			
Nom et adresse des Commissaires aux comptes	Titulaire : Jean-claude LALLAU Suppléant : Christophe GANSMANDEL	Néant	Néant
Nature	Reçoit la branche d'activité expertise-comptable	Reçoit la branche d'activité Commissariat aux comptes	Apporte ses branches d'activité expertise-comptable et commissariat aux comptes
Evaluation des apports	En fonction du chiffre d'affaires de la branche d'activité expertise-comptable	En fonction du chiffre d'affaires de la branche d'activité commissariat aux comptes	En fonction du chiffre d'affaires des branches d'activité transférées